

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 15	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 07 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 mars 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :**ABSENTS :**

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2021-18 Vote du budget primitif du budget photovoltaïque 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2021,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés ce jour, 07 avril 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De ne pas affecter au C/1068 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget photovoltaïque
- De voter le budget primitif du budget photovoltaïque 2021 au chapitre, et
- D'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2020 adoptés le 07 avril 2021.

AR Prefecture

024-212400162-20210407-2021_18-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021
Page 1 sur 2

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2021						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	32 569,11	0,00	0,00	0,00	32 569,11
Opérations de l'exercice	45 764,11	13 195,00	12 185,00	12 185,00	57 949,11	25 380,00
TOTAUX	45 764,11	45 764,11	12 185,00	12 185,00	57 949,11	57 949,11
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGET	45 764,11	45 764,11	12 185,00	12 185,00	57 949,11	57 949,11

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 12 avril 2021 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20210407-2021_18-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021
Page 2 sur 2